

Mairie de Bacouel Sur Selle

✉ : 1, place du Général de Gaulle

☎ : 03.22.53.00.76

☎ : 03.22.53.00.88

@ : mairie.bacouelsurselle@wanadoo.fr

Site : www.bacouel-sur-selle.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00

Mardi : 9h - 12h30

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h30 / 13h30 - 17h00

Vendredi : 9h - 12h30

Bibliothèque

Au 1^{er} étage de la Mairie

Mardi et jeudi de 18h à 19h

Samedi de 11h à 12 h

Fermée juillet - août

1600 livres et 150 CD de tous les genres
sont à votre disposition gratuitement

Distinctions

Le lundi 11 novembre 2019, après la cérémonie aux monuments aux morts, Brigitte LHOMME et Pascal BOHIN, Conseillers Départementaux du Canton, sont venus remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale décernée par Madame la Préfète de la Somme à **Réjane FARCY**, **Pierre LEGRAND** et **Jacques VANOVERBEKE** pour respectivement 25, 31, et 43 années de présence au Conseil Municipal.

Félicitations et remerciements aux 3 récipiendaires pour leur si longue implication au service de la collectivité.

Des exemples à méditer pour celles et ceux qui sortiront des urnes en mars prochain.



Recensement

A partir du 16 janvier, Madame Camille RUELLE, secrétaire de Mairie, recrutée par le Conseil Municipal en tant qu'agent recenseur, se rendra à votre domicile pour vous remettre soit un code qui vous permettra de faire votre recensement par internet sur « le-recensement-et-moi.fr », soit les documents papier que vous devrez remplir et qu'elle viendra rechercher à une date dont vous conviendrez ensemble.

Les opérations recensement ont lieu tous les 5 ans et elles sont importantes pour les communes car elles ont une incidence sur le montant des dotations de l'Etat.

Au 1^{er} janvier 2019 la population officielle de la Commune était de 514 habitants.



Les 15 et 22 mars, vous aurez à élire 15 Conseillers Municipaux

Dans les communes de moins de 1000 habitants, le scrutin est **majoritaire, plurinominal, à deux tours**.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une **déclaration de candidature** est obligatoire quelle que soit la taille de la commune. La candidature au seul second tour est possible, mais uniquement dans l'hypothèse où le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.

Liste Electorale



Les inscriptions en vue des élections municipales de mars prochain seront recevables jusqu'au 7 février 2020. Elles concernent les personnes nouvellement installées dans la Commune. Les jeunes qui auront atteint la majorité avant le 15 mars sont inscrits d'office par l'INSEE à condition qu'ils aient été recensés dans la commune à l'âge de 16 ans. S'ils ont été recensés dans une autre commune il faut qu'ils fassent la démarche de venir s'inscrire en Mairie.

Gestion des déchets

Pour chaque tonne de déchets non dangereux non recyclables enfouis, la structure (TRINOVAL) paie une taxe que s'élève à 18 € en 2020. Elle s'élèvera à 30 € en 2021 puis à 40 € en 2022 pour atteindre 65 € en 2025, ce qui impliquera obligatoirement une augmentation de la redevance.

Il convient donc de réduire au maximum le tonnage enfoui en limitant le volume des bacs noirs et en respectant les consignes de tri :

- **Papiers – cartons** : apport volontaire dans les colonnes
- **Verre** : apport volontaire dans les bacs
- **Briques alimentaires, emballages métal, Bouteilles en plastique** : bacs jaunes
- **Tous emballages plastique** : bacs jaunes



On peut également adopter des poules pour les déchets de cuisine et déposer les objets usagés mais réparables à la déchetterie de Loeuilly ou la recyclerie de Poix de Picardie.



Victor DROBECQ (1886-1914)

Victor DROBECQ, né le 16 novembre 1886, agriculteur à Bacouël Sur Selle est mort à Brest le 6 octobre 1914 des suites de blessures reçues lors de la bataille de l'Aisne. Le lieu de la sépulture était jusqu'alors inconnu. Grâce à la mémoire d'une lointaine descendante et la découverte d'un ancien plan du cimetière dans les archives de la Mairie il a pu être localisé. Le Conseil Municipal a fait réaliser les travaux nécessaires afin que ce soldat mort pour la France ne tombe pas définitivement dans l'oubli.

Travaux à la salle des fêtes

Ces travaux étaient prévus au cours du second semestre 2019. Ils n'ont pas pu être réalisés en raison du retard pris par les entreprises.

Rappelons que sont programmés le remplacement des tôles fibro par des bacs acier, le démoussage des ardoises et le remplacement du bardage en bois extérieur.

Compte tenu de l'obligation de confinement imposée par le démontage de la couverture actuelle, toute utilisation des locaux pendant la durée des travaux est interdite. Ils seront donc réalisés durant les vacances de février, du 17 au 28. En cas d'intempéries, ils seront reportés en juillet.

Travaux rue du Château



Avant travaux

Les parkings et le chemin piétons ont été réalisés conformément aux prescriptions du permis de lotir. L'entreprise remettra le trottoir sud en état dès que le temps le permettra. Il restera à faire les plantations prévues et à renouveler la signalisation.



Après travaux

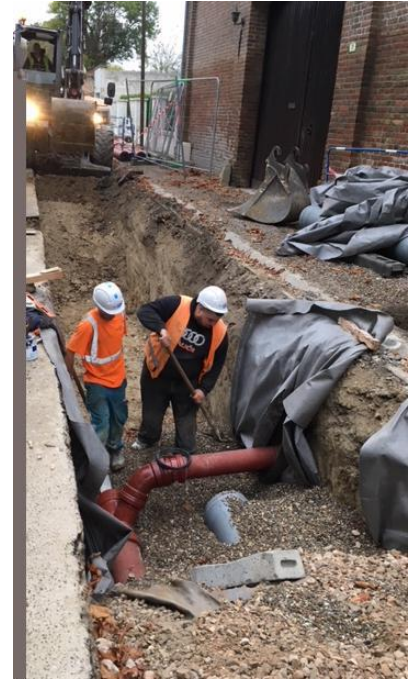
Assainissement collectif

Les travaux sont terminés. Toutes les habitations zonées en collectif sont désormais dotées d'un regard en vue du raccordement au réseau. A ce jour le réseau est en fonction dans toutes les rues à l'exception de la rue des 2 ponts et la rue de Conty (y compris la montagne) en attente de l'alimentation électrique des pompes de relevage prévue fin janvier.

Il est rappelé que les particuliers disposent d'un délai de 2 ans pour se raccorder. Toutefois, dès que leur habitation est raccordable (date communiquée en fonction de l'avancement des travaux) ils sont assujettis à la redevance de traitement. Il est aussi rappelé que les eaux pluviales ne doivent pas être rejetées dans le réseau des eaux usées mais être infiltrées sur la parcelle.



Rejet de l'eau pompée pendant les travaux pour infiltration sur le terrain de jeux de la rue de la Gare, le rejet dans un fossé ou, à fortiori, dans la Selle étant strictement interdit.



Tranchée Grande Rue
Assainissement et Eaux pluviales



Tranchée rue de l'Eglise



Chambre à vanne et poste de
refoulement rue de l'Eglise



Rue de la Garenne

ETAT CIVIL

Décès

- Jocelyn MAGNIER

17/09/2019